



A.S.A.C.O. MAINE BRETAGNE

ECURIE LE MANS

45^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS

A CONLIE , Les 11 et 12 SEPTEMBRE 2010

PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES :

- Parution du règlement particulier le: Dès l'obtention du Permis d'organisation FFSA
- Ouverture des engagements le : Lundi 1er août 2010
- Clôtures des engagements le : lundi 30 août 2010
- Parution du carnet d'itinéraire aux Concurrents engagés : Samedi 11/09/2010
- 9 h à 12 h. 14 h à 18 h. Chez J.MELIS 48 Rue de Cures 72240 CONLIE

- Reconnaissance : samedi 11/09/2010 de 9 h à 12 h. – 14 h à 18 h.
- Vérification des documents et des voitures : samedi 11/09/2010 de 15 h à 19 h.
- Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs : dimanche 12 septembre 2010 à 7h00
- Publication des Equipages admis au départ : dimanche 12 septembre à 7h15

- Départ Podium de Conlie dimanche 12 septembre 2010 à 8h15.
- Ordre de départ de la 2^{ème} section sera établi en fonction du classement hors pénalités
A l'issue de ES 1.

- Publication des résultats dimanche 12 septembre 2010 30mn après la dernière voiture au parc.
- Remise des prix : dimanche 12 septembre 2010 PODIUM ACO 18h30.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes Français.

L'association Sportive de L'A.C.O. Maine-Bretagne organise les 11 et 12 septembre 2010

Avec le concours de L'ECURIE LE MANS le :

45^{ème} RALLYE REGIONAL AUTOMOBILE LE MANS en qualité d'organisateur administratif. le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° :335 du 24/06/2010

ainsi que par le Comité Régional Bretagne Pays de La Loire sous le visa n° 37 en date du 21/06/2010

Organisateur Technique et Comité d'Organisation .Ecurie LE MANS - PRESIDENT André GRISON
Licence n° 1201/29481

Secrétariat du Rallye : **ECURIE LE MANS - Jacques MELIS**

48, rue de Cures 72240 CONLIE

TEL : 02.43.20.58.33 - FAX : 02.43.29.12.60

Email : jacques.melis@orange.fr

ANDRE GRISON TEL : 02.43.29.13 45 – FAX : 02 43 29 12 60

Permanence du Rallye : jusqu'au 11 septembre 2010 identique au secrétariat

Pendant le Rallye : PC COURSE MAIRIE DE CONLIE.

1.1. OFFICIELS :

COMMISSAIRES SPORTIFS :

Président du collège PC: José CHAUDET

Licence n° : 1202/2493

**Membres : André FROGER
:Jean-Jacques PECHON**

**Licence n° : 1201/57057
Licence n° : 1201/2527**

**Directeur de Course PC: Joseph LORRE
Directeur de Course ADJ PC : Bernard CONDEMINE
Directeur de Course ADJ.PC : Patrick MORISSEAU
Attaché Direction de Course : Jacques MELIS**

**Licence n° : 1202/10395
Licence n° : 1110/6916
Licence n° : 1201/28737
Licence n° : 1201/6680**

Directeur de Course E.S :

**François MONSALLIER
Marcel NICO**

**Licence n° 1203/4146
Licence n° 1201/2385**

Commissaire Sportif Délégué E.S

**Gilles MERLIOT
Cathy CONDEMINE
Jean-François POMMIER**

**Licence n° : 1202/10396
Licence n° : 1110/56617
Licence n° : 1316/9173**

Responsable des Commissaires :

**Mme Lucette PEAN
Christian PETIT
Responsable Sécurité: Michel COTTIN**

**Licence n° : 1201/2525
Licence n° : 1203/4225
Licence n° : 1201/**

Commissaires Techniques :

**Yves HUBY
Robert PASSE
Romain THIAUX**

**Licence n°: 1201/4923
Licence n° : 1201/51283
Licence n° : 1504/188996**

Chargé des Relations avec les Concurrents :

**Emmanuel NICOLAS
Joël RIBEIRO DIAS**

**Licence n°:1201/140071
Licence n°:1201/181208**

Chronométrateurs ES :

**Robert CHRISTELLE
Stéphane MONFORT
Maryse MERLIOT**

**Licence n°:1209/15358
Licence n°:1206/38611
Licence n°:1202/12140**

Voitures: Trico-info-balai :

**Michel BRAUSTEIN
Valérie MELIS
Martial MELIS
Luc DEHAN**

**Licence n°:1203/8940
Licence n°:1201/6684
Licence n°:1201/6683
Licence n°:1201/6495**

Responsable des Vérifications Administratives et Informatiques :

**Michel DESMARRES
Pauline DESMARRES**

**Licence n°: 1201/6497
Licence n°: 1201/40990**

**MEDECIN CHEF : DOCTEUR BAROUIN
DOCTEUR GIRAUD**

**Ambulances : GUERANGER-RIOUL CONLIE
PAULOIN BRULON LOUE**

1.2. ELIGIBILITE /

Le 45^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2010

Le Championnat des Rallyes de L'A.C.O.

Le Championnat des Rallyes Comité Bretagne-Pays de la Loire

« Trophée Jacky DEBORDES »

1.2. **- VERIFICATIONS** Les Equipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle

Pour les vérifications qui auront lieu le samedi 11 septembre 2010 de 15 h à 19h au plan d'eau de CONLIE.

En cas de réclamation, le démontage sera fait au Garage RENAULT à CONLIE, 72240. Prix de la main d'œuvre 45,00 € TTC.

ARTICLE 2 ; ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 45^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le: Lundi 30 Août 2010 Minuit.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité de l'organisateur : 230 €
- b) Sans la publicité de l'organisateur : 460 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à l'ordre de : ECURIE LE MANS, les chèques des droits d'engagement ne seront encaissés que le lendemain de l'épreuve. Une valeur de 30% du montant des droits d'engagement sera retenue pour tout forfait non déclaré par le concurrent dans les délais, à savoir la date de parution de la liste des engagés fixée au mercredi 8 septembre 2010.

3.3

1^{ère} Section : le départ sera donné dans l'ordre des numéros attribués, suivant réglementation 2010.

2^{ème} Section et 3^{ème} Section : le départ sera donné dans l'ordre du classement scratch à l'issue de ES1.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES conformes au règlement standard F.F.S.A. 2010

Mise à jour du 11/02/2010.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement l'assistance autorisée sera précisée sur le ROAD BOOK

4.3.2.3. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION Le 45^{ème} Rallye LE MANS représente un parcours de 125 km comprenant 1 épreuve de 4km800, suivie sans assistance d'une épreuve de 9km200

à parcourir 3 fois le dimanche 12 septembre 2010. (42 km de spéciales).

6.2. RECONNAISSANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu : samedi 11 septembre de 9h à 12 h – 14h à 18h.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages , des contrôles seront Effectués.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles.

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaires de route : Combinaisons blanches

Chef de Poste : Badge Officiel

ARTICLE 8 :PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES

Prix en espèces :

SCRATCH	1°	340 €
	2°	250 €
	3°	165 €
	4°	90 € (si + de 60 partants)
	5°	45 € (si + de 70 partants)
GRUPE	1°	120 € (si + de 5 partants)
CLASSE	1°	220 € (100 € si 1 seul partant)
	2°	130 € (si + 3 partants)
	3°	70 € (si + 5 partants)
	4°	40 € (si + 8 partants)
	5°	20 € (si + 10 partants)

1° Equipage Féminin : 200 € (100 € Si 1 seul équipage partant)

Les classes K seront confondues avec les A et FA.

DES COUPES SERONT DISTRIBUEES :

- Aux Trois premiers du Classement Général.
- Aux Premiers de chaque Groupe.
- Aux Premiers de chaque Classe
(Coupes non cumulables avec les Coupes des Premiers de Groupe).
- Au Premier Equipage Féminin.
- Deux Coupes pour les Commissaires.
- Une Coupe INTER-ECURIE.

